

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019 A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 29 OCTOBRE 2019

DATE D’AFFICHAGE : 12 NOVEMBRE 2019

PRESENTS : Patrick POCHON maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints - Mme Florence MILLET, M. Bruno ROUSSEREAU, M. Sylvain BOUILLON, Mme Chrystel NICOLE, M. Francis COPIN, M. Stéphane CHOULER.

ABSENTS EXCUSES : /

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence MILLET

ORDRE DU JOUR : Urbanisme--Délibération pour l’attribution de l’indemnité allouée au comptable du Trésor--Décision modificative concernant le déficit d’investissement 2017 du budget eau reversé par la CAPF, non prévu dans le budget prévisionnel 2019--Approbation du rapport de la CLECT consécutif à la réunion du 25 septembre 2019--Délibération concernant l’acquisition d’une partie de la parcelle C 1234 appartenant à Monsieur et Madame MANUEL pour l’euro symbolique--Délibération concernant la création d’un poste d’adjoint administratif territorial à 28 heures dans le cadre de l’augmentation du temps de travail hebdomadaire de service de Madame TOURNIER--Circulation dans Marlanval--Projet de parcours de santé--Candidature au label « Terre de Jeux 2024 »--Divers

-----  
Le Compte rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2019 est adopté à l’unanimité.  
-----

1) URBANISME :

Le 01/08/2019 – M. CHOQUET : 25 rue Charles de Gaulle – Marlanval -  
Dépôt d’une déclaration préalable pour l’installation de 20 panneaux photovoltaïques d’une surface de 33 m<sup>2</sup> intégrés à la toiture. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 3 septembre 2019. Dossier complété le 19 octobre 2019.

Le 05/09/2019 – M. BRUN : 16 rue de la Libération – Mainbervilliers –  
Dépôt d’une déclaration préalable pour le remplacement d’une porte en bois existante par une fenêtre en PVC. Arrêté d’autorisation délivré le 14 septembre 2019.

Le 05/09/2019 – M. SABETAY : 34 bis rue de la Libération – Mainbervilliers –  
Dépôt d’une demande de modification d’un permis délivré en cours de validité pour la modification des ouvertures en façades et de la clôture. Un abri de voiture non clos et un abri de jardin n’ont pas été réalisés. Dossier complété le 2 octobre 2019. Arrêté d’autorisation délivré le 29 octobre 2019.

Le 17/10/2019 – M. JOLY Alain : 33 rue Charles de Gaulle – Marlanval –  
Dépôt d’une déclaration préalable pour la réfection de l’enduit avec remplacement d’une fenêtre et du portail n’entraînant aucun changement concernant les ouvertures côté cours. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 19 octobre 2019.

Le 22/10/2019 – M. BRUN : 16 rue de la libération – Mainbervilliers –  
Dépôt d’une déclaration préalable pour le ravalement de 2 façades : côté sud et côté ouest. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 26 octobre 2019.

## **2) – DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué au comptable du Trésor.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise en cas de changement de comptable. Au cas particulier, Mme ROGER a remplacé M. Jean BREGERE MAILLET à la Trésorerie de Fontainebleau-Avon le 1er juillet 2018.

Mme ROGER a transmis le décompte de l'indemnité qui pourrait lui être attribuée pour 2019 et qui s'élève à 319,92€.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent qu'une indemnité d'un montant de 319,92€ soit versée à Mme ROGER, comptable du Trésor, pour l'année 2019.

## **3) – DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT LE DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2017 DU BUDGET EAU REVERSE PAR LA CAPF, NON PREVU DANS LE BUDGET PREVISIONNEL 2019**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CAPF a émis le mandat relatif au déficit d'investissement 2017 du budget EAU de la commune pour un montant de 10 806,12€. Cette somme n'a pas été prévue dans le BP 2019 aussi il est nécessaire de prendre une décision modificative pour créditer cette somme en recettes au compte 1068.

Après délibération, les membres du Conseil à l'unanimité, décident de créditer la somme de 10 806,12€ au compte 1068.

## **4) -- DELIBERATION POUR APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT :**

M. le Maire informe que par courrier en date du 30 septembre 2019, le rapport établi par la CLECT concernant les attributions de compensations prévisionnelles 2020 lui a été transmis.

Considérant le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées consécutif à la réunion du 25 septembre 2019,

Considérant le courrier de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, en date du 30 septembre 2019, invitant à soumettre au conseil municipal ledit rapport de la commission locale d'évaluation des charges actant le transfert de charges pour l'US Avon football club et le FNGIR pour l'année 2020.

Les attributions de compensation de fonctionnement définitives pour 2019 pour la commune s'élevant à la somme de 49 247€, compte tenu du transfert de charges pour le FNGIR à la CAPF d'un montant de 42 261€, le montant des attributions de compensation prévisionnelles pour 2020 pour la commune de Boissy-aux-Cailles s'élève à 6 986€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le rapport établi par la CLECT en date du 25 septembre 2019 ci-joint annexé ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

NOTIFIE à la communauté d'agglomération la décision du conseil municipal.

## **5) – DELIBERATION CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE C 1234 APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME MANUEL POUR L'EURO SYMBOLIQUE**

M. le maire explique au Conseil municipal que la propriété de M. MARTINET ayant été vendue à M. et Mme MANUEL, la parcelle C1234 se trouvant en limite de la voie publique doit subir une division parcellaire afin de permettre le rachat par la commune de la bande de terrain qui longe la voirie publique pour l'euro symbolique. Les frais de division et d'actes seront pris en charge par la Commune.

Après délibération, les membres du Conseil à l'unanimité, autorisent l'achat de la partie de la parcelle concernée et autorisent M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette vente.

**6) – DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A 28 HEURES DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE MADAME TOURNIER**

M. le Maire explique aux membres du Conseil que suite au recrutement de Mme TOURNIER à la date du 15 janvier 2019 en tant qu'adjoint administratif 2<sup>ième</sup> classe stagiaire à temps partiel pour 25 heures hebdomadaires, il a été constaté qu'une augmentation du temps de service était nécessaire par rapport à la charge de travail.

M. le maire propose qu'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ième</sup> classe à temps partiel pour 28h par semaine à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit créé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide de créer au sein de la commune le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel pour 28h par semaine à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**7) – CIRCULATION DANS MARLANVAL**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une vitesse excessive a été constatée au niveau de la circulation des véhicules dans Marlanval. Afin d'y remédier il est envisagé de poser des radars pédagogiques. Dans un premier temps une étude du coût par rapport à la location de deux radars pour une période d'un an va être faite ainsi qu'une étude du montant de subvention pouvant être attribué à la commune par rapport aux amendes de police.

**8) – PROJET DE PARCOURS DE SANTE**

A la demande de M. le Maire, M. René Moulin et Mme Nathalie BIEL, adjoints exposent le projet d'un parcours de santé qui sera installé sur le terrain de loisirs.

Il sera composé de 14 agrès dont 3 pour les enfants.

Deux devis sont présentés :

Mefran :	15 390€ HT
Bernard Bois :	13 815€ HT

La région peut subventionner à hauteur de 75% du montant la réalisation d'un équipement sportif de ce type.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- après étude des devis décide d'attribuer le marché à l'entreprise Mefran pour la somme de 15 390€ HT. Le Conseil Municipal justifie ce choix par une meilleure intégration paysagère et environnementale des structures et des panneaux.

- autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**9) – CANDIDATURE AU LABEL « TERRE DE JEUX 2024 »**

Madame Nathalie BIEL, adjointe, expose au Conseil Municipal l'intérêt de la commune d'adhérer au label « Terre de jeux 2024 ». Elle informe que suite au conseil communautaire du 26 septembre dernier la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est officiellement candidate au label « Terre de jeux 2024 ». Pour créer la communauté la plus large et la plus dynamique possible, il est proposé que chaque commune du Pays de Fontainebleau candidate aussi à ce label qui est gratuit en répondant à l'appel de candidature du CIO (Comité International Olympique).

Les lauréats du label « Terre de Jeux 2024 » bénéficieront :

- d'une identité visuelle exclusive « Terre de Jeux 2024 » ;
- d'un accès privilégié aux informations, outils et événements de Paris 2024 ;
- du partage d'expérience avec une communauté engagée ;
- du coup de projecteur des Jeux pour promouvoir leurs actions et leur territoire ;

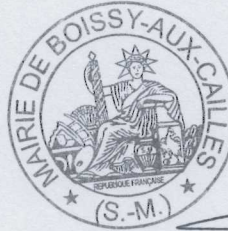
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire :

- A répondre à l'appel à candidature du CIO pour l'obtention du label « Terre de Jeux » ;
- A signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## 10) – DIVERS

- Point sur la fibre :  
Compte tenu du retard pris dans le planning de déploiement de la fibre optique, dû à des problématiques de passage de la voie SNCF, une note d'information sera diffusée prochainement aux habitants.
  
- Adduction d'eau (Marlanval) :  
A la demande de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, Véolia mène actuellement une étude sur l'adduction d'eau à Marlanval.
  
- Agenda :  
Samedi 23 Novembre → Concert de la Sainte Cécile à 18h00 à la salle des fêtes  
Samedi 7 décembre → Noël des enfants

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.



Le maire,  
Patrick POCHON

*Par délégué*  
*R. au Adjoint*

*R. MOULIN*